

# Convention relative à la fourniture de services partagés par deux entités du Groupe Credit Suisse («relation partagée») – Personne morale

**Entre:**

Identité de la Société/Personne morale	
Numéro de registre du commerce	
Forme juridique (S.A., etc.)	
Date de constitution/Pays de constitution/immatriculation	
Domaine d'activité	Code de secteur institutionnel/équivalent
Objet social	
Téléphone	Téléfax
Siège social (rue n°, code postal, localité, pays)	

**Représentée par:**

1

Nom complet du représentant légal (prénom(s)/nom de jeune fille) et qualité		
Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)		
Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente		
Téléphone personnel	Téléphone professionnel	
Téléfax personnel	Téléfax professionnel	
E-mail personnel	E-mail professionnel	
Profession et qualité	Entreprise	
Date de naissance	Lieu de naissance	
Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)	État marital/Régime matrimonial	
<b>Identité vérifiée par:</b> <input type="radio"/> Passeport <input type="radio"/> Carte d'identité <input type="radio"/> Permis de séjour Informations sur le document		
N° du document	Emis par	Date d'expiration

**A remplir par l'Etablissement Teneur de Compte**

N° de client (N° CIF)

INT. Archive:

REQ N°

## 2

Nom complet du représentant légal (prénom(s)/nom de jeune fille) et qualité

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession et qualité

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

État marital/Régime matrimonial

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour  
Informations sur le document

N° du document

Émis par

Date d'expiration

## 3

Nom complet du représentant légal (prénom(s)/nom de jeune fille) et qualité

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession et qualité

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

État marital/Régime matrimonial

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour  
Informations sur le document

N° du document

Émis par

Date d'expiration

Nom complet du représentant légal (prénom(s)/nom de jeune fille) et qualité	
Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)	
Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente	
Téléphone personnel	Téléphone professionnel
Téléfax personnel	Téléfax professionnel
E-mail personnel	E-mail professionnel
Profession et qualité	Entreprise
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)	État marital/Régime matrimonial
<b>Identité vérifiée par:</b> <input type="radio"/> Passeport <input type="radio"/> Carte d'identité <input type="radio"/> Permis de séjour	
Informations sur le document	
N° du document	Emis par
	Date d'expiration

(ci-après le «**Client**»)

CIF N°

N° client (CIF) auprès de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

et

**CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.**

(ci-après «l'**Etablissement Teneur de Comptes**»)

et

**CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Succursale en France**

(ci-après «la **Banque**»)

## Préambule

**(A)** La Banque est une succursale dûment immatriculée en France de l'Etablissement Teneur de Comptes, CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., , dont les activités sont régies par les règles de conduite françaises applicables aux services fournis par la Banque au client sous la surveillance prudentielle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). En ce qui concerne les exigences organisationnelles luxembourgeoises auxquelles la Banque est principalement soumise, la surveillance de la Banque est assurée par l'autorité de surveillance financière du Luxembourg, la *Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)*.

**(B) Le client ci-dessus détient des actifs sur un/des compte(s) espèces et/ou titres sous le numéro de client susmentionné (CIF) auprès de:**

## CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

(«l'**Etablissement Teneur de Comptes**»)

L'Etablissement Teneur de Comptes est un établissement de crédit, immatriculé au Luxembourg et soumis à la surveillance prudentielle de la CSSF. Il est habilité à proposer des services bancaires, d'investissement et des services auxiliaires transfrontières et à exercer des activités de placement en France depuis son pays d'origine. Dans ce contexte, à la date des présentes ou autour de cette date, le client est entré ou entrera dans un processus d'ouverture de compte avec l'Etablissement Teneur de Comptes et a signé ou signera plusieurs conventions et formulaires correspondants. Le client est en relation d'affaires directe avec l'Etablissement Teneur de Comptes et avec la Banque.

Par conséquent, les parties à la présente convention (ci-après les «**Parties**») conviennent des dispositions suivantes.

## **1 Rôle et responsabilités de la Banque et de l'Etablissement Teneur de Comptes – documents contractuels**

### **1.1 Services fournis par la Banque et l'Etablissement Teneur de Comptes**

Les services fournis par la Banque concernent la réception et la transmission d'ordres de clients en rapport avec des instruments financiers, des services de gestion de la relation client, des prestations de conseil en investissement sur une base non indépendante, la fourniture de conseils/d'assistance concernant certains services de gestion de portefeuille discrétionnaire proposés par l'Etablissement Teneur de Comptes à tout moment, ainsi que des services en relation avec la distribution de produits d'investissement, des activités de courtage en matière de contrats d'assurances-vie et/ou de capitalisation (ci-après les «**Services**»). Si les Services fournis par la Banque incluent des prestations de conseil, la Banque peut exiger que le Client conclue une convention de conseil distincte régie par le droit français

Les services fournis par l'Etablissement Teneur de Comptes au client au titre de la relation partagée concernent notamment la tenue des comptes ou des services d'exécution d'ordres et de dépositaire, des prestations en rapport avec l'octroi de prêts, ainsi que certains services de gestion de portefeuille et certains services bancaires de paiement.

### **1.2 Documents contractuels signés avec la Banque**

Le client reconnaît que la relation d'affaires avec la Banque est régie par les Conditions générales de la Banque, qui s'appliquent sauf dispositions contraires comprises dans la présente Convention et/ou de toute autre convention conclue avec la Banque. Aux fins de la relation d'affaires, les Conditions générales de la Banque font partie intégrante de la présente convention, avec laquelle elles constituent un seul et même accord sur les plans juridique et réglementaire. En signant la présente convention, le client reconnaît et accepte expressément que sa relation contractuelle avec la Banque est liée/régie par les Conditions générales de la Banque, qui sont jointes à la présente convention. Le Client reconnaît également que les informations contenues dans la brochure intitulée «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. - Brochure d'information client» ainsi que dans toute autre brochure d'information communiquée par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. au Client s'appliquent lorsque cela est pertinent aux services fournis par la Banque au Client ainsi qu'à la relation contractuelle entre le Client et la Banque.

Des conventions/conditions d'affaires particulières peuvent en outre s'appliquer à des relations et/ou produits et services particuliers, contenant des compléments ou des amendements aux Conditions générales. La banque notifiera chaque fois de manière séparée l'application de telles conventions/conditions particulières. Le client consent à ce que la Banque lui notifie toute modification apportée aux Conditions générales et/ou à toutes conventions/conditions particulières en fournissant un lien Internet permettant d'accéder aux Conditions générales/conventions/conditions particulières amendées.

Le client confirme que la/les personne(s) autorisée(s) à signer a/ont régulièrement accès à Internet.

### **1.3 Communication d'informations par la Banque à l'Etablissement Teneur de Comptes et accès aux informations concernant le compte**

La Banque pourra transmettre au client les informations, documents, demandes et/ou formulaires relatifs aux services fournis par l'Etablissement Teneur de Comptes. Le client reconnaît que, dans de tels cas, l'intervention de la Banque sera limitée à la communication de tels documents/informations, de sorte que la Banque n'assume aucune autre obligation ou responsabilité à cet égard. En outre, le client prend acte du fait que la Banque ne détient pas d'actifs pour lui. Par conséquent, la Banque ne reçoit et ne remet aucun instrument financier ou fonds. Elle sera toutefois habilitée à consulter toute information relative aux actifs détenus par le client auprès de l'Etablissement Teneur de Comptes.

### **1.4 Transmission d'ordres par l'intermédiaire de la banque**

(1) Par la présente, le client autorise la Banque à transmettre des ordres à l'Etablissement Teneur de Comptes pour exécution, à condition que toute personne autorisée à signer détenant une procuration, le cas échéant, ait donné les instructions correspondantes à la Banque. Cela s'applique à tout ordre, indépendamment du fait qu'il soit transmis après des prestations de conseil fournies par la Banque ou non («execution-only»). Par la présente, le client demande explicitement à l'Etablissement Teneur de Comptes d'accepter et d'exécuter ces ordres transmis par la Banque. En conséquence, l'Etablissement Teneur de Comptes peut accepter un ordre transmis par la Banque en partant du principe que cet ordre a été correctement autorisé par la/les personne(s) autorisée(s) détenant une procuration, le cas échéant, vis-à-vis de la Banque. La transmission d'ordres telle que susmentionnée peut s'effectuer au moyen d'outils ou de systèmes techniques utilisés par la Banque pour la saisie et la transmission de ces ordres.

(2) Afin de lever toute ambiguïté, la Banque n'est pas habilitée à émettre des demandes de retrait ou de transfert portant sur les instruments financiers ou d'autres actifs détenus par le client auprès de l'Etablissement Teneur de Comptes. Le client reconnaît toutefois que l'Etablissement Teneur de Comptes pourra, le cas échéant et sur instruction de la Banque, prélever les frais et les commissions dus à la Banque sur le(s) compte(s) espèces détenu(s) auprès de l'Etablissement Teneur de Comptes au Luxembourg.

### **1.5 Documents contractuels signés avec l'Etablissement Teneur de Comptes**

Le client devra signer les documents d'ouverture de compte requis et les documents y afférents avec l'Etablissement Teneur de Comptes et, s'il fait appel à des services spécifiques proposés par ce dernier ou investit dans des produits spécifiques, il devra également signer les conventions/formulaires concernant les services ou produits en question.

S'agissant des ordres transmis à l'Etablissement Teneur de Comptes pour exécution et des autres services fournis par

l'Etablissement Teneur de Compte (par exemple certains services de gestion de portefeuille discrétionnaire), le client reconnaît que les **Conditions générales** de l'Etablissement Teneur de Comptes et les autres conditions relatives aux services ou produits spécifiques fournis par ce dernier s'appliquent à tout moment. En ce qui concerne l'exécution de certains ordres, le client peut également être tenu de signer des documents ou des accords contractuels spécifiques avec l'Etablissement Teneur de Comptes avant l'exécution des transactions en question. Le client reconnaît et accepte que l'Etablissement Teneur de Comptes peut refuser ou suspendre l'exécution des ordres si le client ne signe pas ces accords ou documents spécifiques aux transactions en question.

Le Client confirme en outre avoir pris connaissance préalablement à sa signature de la présente convention de l'ensemble des informations contenues dans la brochure intitulée «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Brochure d'information client» figurant en annexe de la présente convention dont il accuse bonne réception.

### 1.6 Politique de meilleure exécution

Les ordres transmis par la Banque à l'Etablissement Teneur de Comptes pour exécution sont exécutés par ce dernier conformément à sa **politique de meilleure exécution** (La «Politique de meilleure exécution») et aux exigences légales et/ou réglementaires au Luxembourg. Le Client confirme avoir donné son consentement à la Politique de meilleure exécution. Etant donné que les ordres du Client sont transmis par la Banque à l'Etablissement Teneur de Compte en vue de leur exécution, la Politique de meilleure exécution sera également applicable au service de réception et transmission des ordres fourni par la Banque au Client.

### 1.7 Aucun conseil en investissement par l'Etablissement Teneur de Comptes

L'Etablissement Teneur de Comptes au Luxembourg **ne fournit aucun conseil en investissement** et n'assume par conséquent aucun devoir de surveillance des investissements effectués par le client ou toute personne détenant une procuration, le cas échéant, ni d'évaluer l'adéquation de tout ordre qui lui est transmis par la Banque pour exécution. Par ailleurs, concernant les ordres non conseillés, le client reconnaît et accepte que l'Etablissement Teneur de Comptes peut s'en remettre au test de caractère approprié effectué par la Banque.

### 1.8 Ordres transmis par le client à l'Etablissement Teneur de Comptes

Si des ordres sont transmis directement (c'est-à-dire sans intervention de la Banque) à l'Etablissement Teneur de Comptes par le client ou la/les personne(s) détenant une procuration, le cas échéant, aux fins d'exécution, l'Etablissement Teneur de Comptes au Luxembourg effectuera le test de caractère approprié en se fondant sur les informations fournies par le client à propos de ses connaissances et de son expérience en matière d'instruments financiers dans le **Profil d'Investissement – Questionnaire** (le questionnaire relatif au profil d'investisseur, ci-après l'«IPO») et transmises à la Banque ou à l'Etablissement

Teneur de Comptes, le cas échéant. Si l'Etablissement Teneur de Comptes fournit certains services de gestion de portefeuille au client, il effectuera le test d'évaluation d'adéquation en se fondant sur les informations fournies par le client dans l'IPO.

### 1.9 Classification du client

Sauf communication écrite contraire de la Banque au client, la Banque classera le client (client retail/privé ou client professionnel) selon la classification utilisée par l'Etablissement Teneur de Comptes aux mêmes fins, à moins que le client ait le droit, le cas échéant, de choisir une classification offrant moins de protection sur le plan des règles de conduite des affaires. La classification applicable au client qui lui est communiquée par l'Etablissement Teneur de Comptes est par conséquent la même pour tous les services fournis par la Banque au client.

### 1.10 Ayant(s) droit économique(s)/membres du Conseil d'administration représentant, le cas échéant, légalement le client ou autres personnes représentant légalement le client

Par les présentes, le client déclare que le(s) ayant(s) droit économique(s) des actifs qui seront déposés sur le(s) compte(s) espèces/titres devant être ouvert(s) à son nom auprès de l'Etablissement Teneur de Comptes est/sont la/les personne(s) figurant dans l'annexe «Identification de l'/des ayant(s) droit économique(s)» de la présente convention.

En outre, le client déclare par la présente que la/les personne(s) le représentant légalement est/sont la/les personne(s) figurant dans l'annexe «Identification des membres du Conseil d'administration représentant, le cas échéant, légalement le client ou d'autres personnes représentant légalement le client.»

### 1.11 Système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs

Le système luxembourgeois de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs s'effectue à travers, en ce qui concerne la garantie des dépôts, le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg («FGDL») dont l'Etablissement Teneur de Comptes est adhérent, et, en ce qui concerne l'indemnisation des investisseurs, au moyen du Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg («SILL»). Ce système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs s'appliquera à tous les placements et services auxiliaires fournis au client par la Banque ou par l'Etablissement Teneur de Comptes, conformément aux documents correspondants transmis au client par ou pour le compte de l'Etablissement Teneur de Comptes. Le client pourra demander à la Banque des informations complémentaires sur ce système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs.

### 1.12 Echange d'informations par e-mail

Tous les documents signés par le client avec l'Etablissement Teneur de Comptes ou qui lui sont communiqués par ou pour le compte de l'Etablissement Teneur de Comptes en ce qui concerne l'échange d'informations par e-mail seront également applicables à la relation d'affaires entre le client et la Banque.

## 2 Partage des rémunérations

Le client reconnaît et accepte que l'Etablissement Teneur de Comptes puisse verser une rémunération à la Banque pour les services fournis. Cette rémunération consiste en une commission calculée sur la base d'un pourcentage des frais et/ou commissions qui sont facturés par l'Etablissement Teneur de Comptes au client pour les transactions effectuées/prestations/services fournis par la Banque et/ou l'Etablissement Teneur de Comptes, d'un pourcentage de la rémunération perçue par l'Etablissement Teneur de Comptes pour les services de tenue de compte-conservation qu'il fournit, d'un pourcentage des intérêts et commissions qui sont facturés au client au titre des limites de crédit qui lui sont accordées, ainsi que d'un pourcentage de la rémunération perçue le cas échéant par l'Etablissement Teneur de Comptes de la part de tiers (y compris d'autres entités du Credit Suisse Group, ci-après les «**sociétés du CS Group**») pour la distribution de certains produits tels que les fonds de placement. La rémunération perçue par la Banque dépend des services que celle-ci fournit au client et peut donc varier. Ce partage de rémunération devra en tout état de cause respecter la réglementation française le cas échéant applicable en la matière et, en cas de contrariété de la documentation signée entre la Banque et/ou l'Etablissement Teneur de Comptes, d'une part, et le client, d'autre part, avec la réglementation française le cas échéant applicable en la matière, les clauses contraires de cette documentation seront considérées comme non écrites et inapplicables.

Il est également convenu, qu'au cas où la Banque serait amenée à facturer des commissions de conseil conformément à la convention de conseil le cas échéant signée entre la Banque et le client, cette facturation puisse être effectuée soit par la banque, soit par l'Etablissement Teneur de Comptes. Sous réserve de l'application des stipulations du paragraphe précédent en matière de conformité avec la réglementation française le cas échéant applicable en la matière, le Client reconnaît et accepte que la Banque puisse le cas échéant verser à l'Etablissement Teneur de Comptes une partie des commissions de conseil reçues du Client.

## 3 Traitement des données personnelles – Secret professionnel

Le Client confirme qu'il a lu de manière détaillée et pleinement compris les stipulations contenues à l'article «Protection des données et secret professionnel» des conditions générales de la Banque ainsi que des conditions générales de l'Etablissement Teneur de Comptes.

### 3.1 Protection des données

Le Client confirme qu'il a lu de manière détaillée et pleinement compris les stipulations contenues dans le document séparé fourni au Client, intitulé «**Informations relatives à la protection des données**». Les Informations relatives à la protection des données sont incluses dans la Brochure «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.» («**Brochure d'information client**») communiquée par l'Etablissement Teneur de Comptes. Les Informations relatives à la protection des données incluses dans la Brochure

d'information client sont également accessibles via le site internet de l'Etablissement Teneur de Comptes.

### 3.2 Secret professionnel

Afin de faciliter, de rendre possible et de poursuivre la relation d'affaires entre le Client et la Banque/l'Etablissement Teneur de Comptes, le Client, par la présente, autorise et donne instruction à la Banque/l'Etablissement Teneur de Comptes de traiter toutes les informations, y compris de nature documentaire, relatives au Client, et à toute personne physique impliquée dans la relation d'affaires (p. ex. le(s) représentant(s) habilité(s), mandataire(s), détenteur(s) d'une procuration, ayant(s) droit économique(s), si différent(s) du client), et à toute personne physique exerçant un contrôle sur une entité (chacune une «**Personne concernée**» – pour une définition complète veuillez-vous référer aux articles correspondants des Informations relatives à la protection des données) («**Informations relatives au client**»), aux fins détaillées dans les Informations relatives à la protection des données.

Des précisions supplémentaires figurent dans la section des conditions générales de la Banque et de l'Etablissement Teneur de Comptes relatives au secret professionnel.

## 4 Instruction et autorisation à l'Etablissement Teneur de Comptes de transfert des données à d'autres sociétés du CS Group/des tiers

Le client est informé du fait que, pour la production et la préparation du reporting fiscal annuel éventuellement requis ou demandé par le client, et pour le calcul des montants à verser au titre du prélèvement non libératoire applicable aux revenus distribués, l'Etablissement Teneur de Comptes doit recourir aux services d'un prestataire de service extérieur aux sociétés du CS Group (ci-après le «prestataire Tiers»), dûment sélectionné et lui-même soumis au secret professionnel. Afin de permettre à ce prestataire tiers de fournir les services décrits à l'Etablissement Teneur de Compte, il est nécessaire que l'Etablissement Teneur de Compte et/ou une société du CS Group échangent des informations pertinentes avec le prestataire tiers. L'Etablissement Teneur de Comptes et/ou une société du CS Group n'échangeront avec le prestataire tiers que des informations pertinentes qui sont requises pour la production/préparation du reporting fiscal annuel et pour le calcul des montants à verser au titre du prélèvement non libératoire applicable aux revenus distribués.

Eu égard aux finalités ci-dessus décrites, le client accepte de ne tenir en aucun cas l'Etablissement Teneur de Comptes et/ou la Banque et/ou une autre société du CS Group pour responsable de quelque manière que ce soit (sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle de la part de l'Etablissement Teneur de Comptes et/ou la Banque et/ou d'autres sociétés du CS Group).

## 5 Conflits d'intérêts

Le client reconnaît que la Banque et l'Etablissement Teneur de Comptes font partie de la même entité juridique et du même groupe, qui poursuivent des stratégies commerciales similaires et peuvent donc partager des intérêts similaires. Des



détails à ce sujet sont fournis dans la brochure «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Brochure d'information client»

Les documents transmis au client par ou pour le compte de l'Etablissement Teneur de Compte concernant les conflits d'intérêts et les instructions de l'Etablissement Teneur de Comptes pour la prévention de ces conflits s'appliqueront également à la relation entre le client et la Banque.

## **6 Obligations du client vis-à-vis des autorités (fiscales)**

Le client sera seul responsable de l'exécution de ses obligations envers toute autorité gouvernementale ou autre autorité (fiscale), ceci incluant sans s'y limiter le calcul ou la déclaration des bénéfices de revenus ou d'impôts relatifs aux actifs détenus auprès de l'Etablissement Teneur de Comptes. Au cas où le client n'est pas l'ayant droit économique, il a l'obligation et s'engage à faire en sorte que l'ayant droit économique respecte les règles et obligations auxquelles l'ADE est soumis à cet égard. Ni la Banque ni l'Etablissement Teneur de Comptes ne sont tenus de procéder pour le compte du client ou de se substituer à ce dernier pour l'exécution d'une telle obligation. Le client confirme avoir conscience de son obligation le cas échéant de déclarer tout compte détenu hors de France à l'administration fiscale française.

## **7 Règlement extra-judiciaire des litiges**

En complément des stipulations figurant à l'article 10.3 ci-dessous, le Client reconnaît avoir été informé par la Banque et l'Etablissement Teneur de Compte des possibilités qui lui sont offertes de règlement extra-judiciaire des litiges/différents avec la Banque et/ou l'Etablissement Teneur de Compte et confirme avoir pris connaissances des modalités correspondantes précisées dans les conditions générales de la Banque (stipulations relatives au traitement des réclamations et au dispositif de médiation) ainsi que dans les conditions générales de l'Etablissement Teneur de Compte et la brochure «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Brochure d'information client.»

Le Client reconnaît notamment avoir parfaite connaissance du fait que tout ou partie du dispositif de médiation (en ce qui concerne la Banque) et plus généralement de règlement extra-judiciaire des litiges n'est accessible qu'au client consommateur (personne physique n'agissant pas pour ses besoins professionnels)

## **8 Modifications de la convention**

La Banque peut décider à tout moment d'amender les stipulations de la présente convention par un/des acte(s) séparé(s) ou des conditions séparées, notamment en cas de changements du cadre juridique et réglementaire du secteur bancaire, de changement des lois et réglementations fiscales en vigueur notamment en France, d'évolution dans les pratiques bancaires ou de changements affectant les conditions des marchés financiers au Luxembourg et/ou en France. Le client sera informé de ces modifications par écrit. Les modifications ou ajouts envisagés peuvent aussi être effectués au moyen d'un document distinct, qui deviendra alors partie intégrante de la présente convention.

Sans contestation écrite dans un délai de deux (2) mois suivant la notification des modifications, celles-ci sont réputées acceptées par le client/la ou les personne(s) autorisée(s) à signer. Le client comprend que si lui-même ou toute personne autorisée à signer, le cas échéant, émet une objection à l'égard de ces modifications/ajouts, la Banque et/ou l'Etablissement Teneur de Comptes (le cas échéant) pourraient être empêchés de fournir des services, ce qui peut constituer un obstacle à la relation d'affaires avec la Banque et l'Etablissement Teneur de Comptes.

## **9 Inapplicabilité d'une ou de plusieurs dispositions**

Si une stipulation de la présente convention devient inopposable, non valide, caduque ou nulle et non avenue, cela ne rendra pas les autres dispositions inapplicables, non valides, caduques, ou nulles et non avenues. La disposition inopposable, non valide, caduque ou nulle et non avenue sera alors remplacée par une stipulation dont l'objet et la signification sera la plus proche possible d'un point de vue économique de l'objet et de la signification inapplicable, non valide, caduque ou nulle et non avenue.

## **10 Lieu d'exécution, droit applicable, juridictions compétentes**

**10.1.** (1) Le lieu d'exécution pour toutes les transactions entre le Client et l'Etablissement Teneur de Comptes et pour tous les services fournis par l'Etablissement Teneur de Comptes est le siège social de l'Etablissement Teneur de Comptes dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour les deux Parties.

(2) Le lieu d'exécution pour tous les services fournis par la Banque est le lieu d'établissement de la Banque à Paris, France, pour les deux Parties.

**10.2.** (1) Le droit luxembourgeois s'applique à toutes les relations juridiques entre le Client et l'Etablissement Teneur de Comptes.

(2) Le droit français s'applique à l'ensemble des relations juridiques entre le Client et la Banque.

**10.3.** (1) Sans préjudice de dispositions légales contraires concernant la compétence juridictionnelle, tout litige entre le Client et l'Etablissement Teneur de Comptes sera soumis à la compétence des tribunaux de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) De même, sans préjudice de dispositions légales contraires concernant la compétence juridictionnelle, tout litige entre le client et la Banque sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris (France).

## **11 Acceptation spéciale**

Par la signature des personnes autorisées du Client ci-dessous, le Client confirme avoir reçu, lu et approuvé les Conditions Générales de l'Etablissement Teneur de Comptes, les Conditions Générales de la Banque, le «Profil d'Investissement – Questionnaire», le contrat d'ouverture d'une relation bancaire (comprenant le(s) contrat(s) de compte(s) courant(s)/dépôt(s)), la brochure «Risques dans le commerce de titres», le «Tableau des frais et commissions» de l'Etablissement Teneur de

Comptes, les «Informations génériques sur les coûts et les frais liés aux transactions sur instruments financiers et services de placement», la brochure «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Brochure d'information

client», les «Conditions applicables à Online Banking» (le cas échéant), les «Conditions applicables aux documents électroniques» (le cas échéant), ainsi que les «Conditions pour l'échange d'informations par e-mail» (le cas échéant).

Les parties ont signé la présente convention à la date indiquée ci-dessous en deux (2) originaux, dont chacune des parties a reçu un exemplaire.

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

X

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant légal

X

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant légal

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

X

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant légal

X

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant légal

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

X

\_\_\_\_\_  
Signatures de la Banque

X

\_\_\_\_\_  
Signatures de l'Etablissement Teneur de Comptes

#### Annexes:

- Identification de l'/des ayant(s) droit économique(s)
- Identification des membres du Conseil d'administration représentant, le cas échéant, juridiquement le client ou d'autres personnes représentant juridiquement le client
- Conditions générales de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.
- Conditions générales de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – succursale en France
- «Demande d'ouverture d'une relation bancaire»
- Brochure «Votre relation bancaire avec CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. – Brochure d'information client»
- Brochure «Risques dans le commerce de titres»
- «Tableau des frais et commissions» de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.
- «Informations génériques sur les coûts et les frais liés aux transactions sur instruments financiers et services de placement» de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.
- «Conditions applicables à Online Banking» (le cas échéant)
- «Conditions applicables aux documents électroniques» (le cas échéant)
- «Conditions pour l'échange d'informations par e-mail» (le cas échéant)
- «Profil d'investissement – Questionnaire»

**A remplir par la Banque**

**Timbre**



# Identification de l'/des ayant(s) droit économique(s)

1

Nom complet de l'ayant droit économique (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

Etat marital/Régime matrimonial

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour

Informations sur le document

N° du document

Emis par

Date d'expiration

2

Nom complet de l'ayant droit économique (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

Etat marital/Régime matrimonial

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour

Informations sur le document

N° du document

Emis par

Date d'expiration

**3**

Nom complet de l'ayant droit économique (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Adresse de résidence fiscale (Code postal, localité, pays) – si différente de la résidence permanente

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

État marital/Régime matrimonial

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour

Informations sur le document

N° du document

Émis par

Date d'expiration

# Identification des membres du Conseil d'administration représentant, le cas échéant, légalement le client ou d'autres personnes représentant légalement le client

1

Nom complet (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour  
Informations sur le document

N° du document

Emis par

Date d'expiration

2

Nom complet (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour  
Informations sur le document

N° du document

Emis par

Date d'expiration

### 3

Nom complet (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour

Informations sur le document

N° du document

Émis par

Date d'expiration

### 4

Nom complet (prénom(s)/nom de jeune fille)

Adresse de résidence permanente (Code postal, localité, pays)

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Téléfax personnel

Téléfax professionnel

E-mail personnel

E-mail professionnel

Profession

Entreprise

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité(s) (veuillez indiquer toutes les nationalités)

**Identité vérifiée par:**  Passeport  Carte d'identité  Permis de séjour

Informations sur le document

N° du document

Émis par

Date d'expiration

